

20 juil 2011 -12:55

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2011

Finances

Avant-projet de loi relatif à la Centrale des crédits aux entreprises

Avant-projet de loi relatif à la Centrale des crédits aux entreprises

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à l'enregistrement auprès de la Centrale des crédits aux entreprises. La Banque nationale de Belgique a créé cette centrale pour centraliser les données relatives aux crédits ainsi que les informations relatives aux risques de crédit.

Afin de compenser les conséquences de la crise économique et financière, il est important de maîtriser les risques liés au crédit bancaire. C'est pourquoi le seuil actuel de communication de 25.000 euros est désormais supprimé. Le nombre d'entreprises enregistrées sera ainsi doublé. Dans le cadre de ses missions en matière de stabilité financière et de contrôle prudentiel, la Banque nationale pourra dès lors mieux appréhender les risques encourus par le secteur financier. Les participants bénéficieront de plus d'informations lors de leurs consultations, ce qui les aidera à affiner la gestion de leurs propres risques.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>